

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2021

Le six juillet deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. CARLIERE Frédéric, Maire.

La séance a été publique, dans le respect du protocole sanitaire imposé par la Covid-19.

Deux auditeurs à la séance.

Etaient présents :

Mmes BACHELEY Françoise, CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, FAUCHIER Elise, LEROUX Christelle et VANIER Pascaline.

MM. CARLIERE Frédéric, COSTANTIN David, GERON Michel, LEGROS Mathieu, LEPETIT Patrick, MOIZAN Gérard et ROSE Marc.

Pouvoirs :

Mme BOUREL Fanny donne pouvoir à Mme FAUCHIER Elise.

M. DENEUFVE David donne pouvoir à M. LEGROS Mathieu.

Mme DUMONTET Mireille donne pouvoir à M. ROSE Marc.

M. FLEURY Philippe donne pouvoir à M. CARLIERE Frédéric.

Mme LAVILLE-REJET Géraldine donne pouvoir à Mme VANIER Pascaline.

Mme LEBER Sophie donne pouvoir à M. MOIZAN Gérard.

M. REVOL Philippe donne pouvoir à M. GERON Michel.

M. VOGEL Benjamin donne pouvoir à M. COSTANTIN David.

Absents et excusés : Mmes BOUREL Fanny, DUMONTET Mireille, LAVILLE-REJET Géraldine, LEBER Sophie et MESNIL Virginie.

M. DENEUFVE David, FLEURY Philippe, REVOL Philippe et VOGEL Benjamin.

Secrétaire de séance : Bernadette COZIC

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Sauf indication contraire, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Question n° 1 : Déclaration d'Intention d'Aliéner**Rue du Bel Air**

Faisant suite au Conseil Municipal du 01 juin dernier, Monsieur le Maire rappelle le contenu de la DIA reçue le 17 mai 2021, établie par l'Office Notarial « Seine Estuaire », concernant la vente d'un immeuble sis : 41 rue du Bel Air – parcelle A 1002 (76110 GODERVILLE), 35 rue du Bel Air – parcelle A 1004 (76110 GODERVILLE) et Le Bel Air – parcelle A 1010 (76110 GODERVILLE), des consorts d'Arras à la S2C (IDEAME).

Le tout constituant un prix de vente global de 385 000 € auxquels s'ajoutent les frais de commission, à hauteur de 30 000 €.

Comme annoncé lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire et ses Adjointes se sont entretenus par visio-conférence avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie afin d'évoquer les projets d'aménagements de ces parcelles :

- ✓ Installation d'une mairie annexe afin d'y célébrer les mariages et autres manifestations officielles et festives ;
- ✓ Installation d'une partie des associations communales ;
- ✓ Possibilité de passage vers le site de la Briqueterie « poumon vert » ;

Concernant l'aspect administratif et financier, la commune ne sollicitera pas l'EPF NORMANDIE pour le montage du dossier et le suivi de la DIA.

Après consultation de France Domaines, le rapport d'évaluation en date du 09 juin 2021 mentionne : « le prix proposé dans la DIA est de 385 000 euros, soit pour une surface de 328m², un prix de 1 173.78 euros le m². Ce prix entre dans la moyenne haute des valeurs retenues, et n'appelle de la part du service aucune observation particulière ».

Ainsi, Monsieur le Maire propose d'accepter le prix de vente mentionné sur la DIA.

L' élu précise que cette acquisition est dans un premier temps destiné à sauver le château, frappé par une m ér ule et que si les travaux de réhabilitation se révélaient trop onéreux, la commune serait amenée à revoir son projet et pourrait revendre des parcelles du terrain constructible afin de récupérer son investissement.

2 abstentions (Dominique CHEDRU et Philippe REVOL)

Mme CHEDRU regrette que la commune doive se prononcer sur l'acquisition avant d'avoir connaissance des devis de travaux.

Question n° 2 : Catastrophe naturelle

Demande de subvention – parcelle A 1599

Monsieur le Maire rappelle l'épisode de glissement de terrain de la voirie sis « rue de la Chênaie » et de la parcelle A 1599 sis « 41 rue Jean Prévost ». A ce titre, il demande une reconnaissance de l'Etat au titre de Catastrophe Naturelle. Monsieur GERON précise que l'état de catastrophe naturelle est reconnu par l'Etat sur consultation d'un dossier établi par la commune. Les investigations prévues seront jointes au dossier et seront remboursées lorsque la reconnaissance de catastrophe naturelle sera effective. Cela permettra également de débloquent le dossier d'assurance du propriétaire touché par le mouvement de terrain.

Madame LEROUX questionne sur la possibilité d'une réponse négative par les services de l'Etat. Monsieur GERON lui répond que vu le dossier et les demandes antérieures d'autres communes, cela parait peu probable. Cependant, s'il est établi que le mouvement de terrain était causé par une intervention humaine, comme une marnière, l'état de catastrophe naturelle ne serait pas reconnu.

Monsieur LEPETIT demande si la première intervention d'Explor-e a été commandée pour la recherche d'une marnière. Il est répondu par la négative car la Communauté de communes a sollicité cette société pour trouver une explication sur l'état de la route de la Chênaie.

Après discussion, le Conseil Municipal sollicite auprès de Monsieur le Préfet la reconnaissance de l'état de Catastrophe Naturelle pour l'affaissement des sols, au 12 février 2021, sur la parcelle cadastrée A 1599, valide le plan de financement annoncé ci-dessous, soit la participation de l'Etat à hauteur de 80% du devis de la société EXPLOR-E, en date du 01 juin 2021. L'assemblée délibérante charge, autorise et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Question n°3 : Terre de Jeux 2024 – Fan zone**Demande de subvention**

Monsieur ROSE présente le dossier « Terre de Jeux 2024 » destiné à faire vivre les Jeux Olympiques dans toutes les collectivités et ainsi promouvoir les bienfaits du sport. La commune a candidaté et a obtenu le label le 20 mai dernier. Ce projet entre dans le cadre de la redynamisation de la commune et a pour objectif d'attirer de nouveaux habitants. Des manifestations sont également prévues afin de favoriser la découverte des activités sportives, mais aussi de la culture en général et de l'écologie. Elles seront proposées avec la participation des associations, écoles, collège et commerces. Le Conseiller délégué précise qu'il travaille en partenariat avec Madame VANIER et Monsieur GARCIA, éducateur sportif communal, pour la préparation et l'organisation des manifestations. Le calendrier des manifestations est établi pour deux ans, jusqu'en 2022. Les années 2023 et 2024 sont à travailler.

Madame LEROUX demande si la commission « Sports-Jeunesse » sera associée. Monsieur ROSE lui répond que chaque Conseiller Municipal est convié aux réunions.

Après discussion, le Conseil Municipal sollicite une subvention communale pour l'acquisition de différents outils de communication dans le cadre de Terre de Jeux 2024. Monsieur le Maire est autorisé pour mener à bien cette affaire, signer les devis et pièces afférentes à cette demande de subvention communale.

Question n°4 : Terre de Jeux 2024 – Fresques « Street Art »**Accord de principe**

Une fresque en extérieur pourrait être créée, sur un support mobile de type médium, pour la fête annuelle de la commune, sous réserve des disponibilités du prestataire. Une seconde fresque pourrait être réalisée quant à elle sur le mur intérieur du gymnase communal par le biais d'ateliers graffiti avec l'éducateur sportif communal, les jeunes de la commune et le graphiste professionnel. Deux devis ont été établis pour un montant de 2 065.00 € TTC (prestation de service – animation, décoration du mur intérieur du gymnase communal) et 1 591.20 € TTC (matériel de peinture et supports), soit un montant total de 3 656.20 €. Après discussion, Monsieur le Maire est autorisé à signer les devis et toutes autres pièces afférentes.

Question n°5 : Pôle social et culturel**Bâtiment mutualisé avec la Communauté de communes**

Faisant suite à la délibération n° 14, en date du 08 avril 2021, Monsieur le Maire rappelle la vocation du futur pôle social et culturel, qui sera construit sur l'ancienne friche « Jeeh Pneu », sis rue Saint Jacques, sur la parcelle cadastrée A 1598. L'élu précise que ce bâtiment sera mutualisé entre la Communauté de communes et la commune de Goderville. La Communauté de communes étant le Maître d'Ouvrage. Afin de pouvoir poursuivre sur l'avancée de ce projet, il convient d'acter officiellement le projet de mutualisation du bâtiment entre les deux entités publiques. Après discussion, le Conseil Municipal accepte le projet de mutualisation du bâtiment (social et culturel) entre la Communauté de communes et la commune et précise que la médiathèque sera communale, donc gérée par du personnel communal et que des salles seront mises à disposition des associations communales. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à cette mutualisation de bâtiment.

Question n °6: Acquisition et location**Salle « Sainte Marie » et salle « Du Vivier »**

Monsieur le Maire expose que suite à une entrevue avec le Diocèse, il est proposé que : La commune achète au Diocèse, la Salle « Sainte Marie » sis 6, rue aux Brebis dont la référence cadastrale est A 971, pour un montant de dix mille euros (10 000.00 €),

La commune loue au Diocèse la Salle « Du vivier » (RDC et 1^{er} étage) sis 6, rue du Vieux Château dont la référence cadastrale est A 287 pour un loyer annuel de trois mille euros (3 000.00 €).

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge l'Office Notarial « Maîtres de GRIMAUDET de ROCHEBOUET, JARDIN, PHILIPPOTEAUX, AMICE, DUPIF, LUTUN - LE MAGNENT, DENOITS » des démarches administratives liées à l'acquisition de la Salle « Sainte Marie » et précise que la location de la salle « Du Vivier » sera gérée directement par le Mairie. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces afférentes à cette acquisition et à cette location immobilière.

Question n °7 : Location des logements**7A, place Godard des Vaux et 7E, place Godard des Vaux**

Monsieur le Maire expose que suite aux départs respectifs des locataires des logements sis « 7A, place Godard des Vaux » et « 7E, place Godard des Vaux », il souhaiterait mettre en location et louer ces deux appartements dès que possible et ainsi être autorisé à signer les baux de locations, dès que des locataires auront été trouvés. Après discussion le Conseil Municipal fixe les montants des loyers et dépôts de garantie comme suit :

- 7A, place Godard des Vaux : 361.00 euros mensuels + dépôt de caution de 361.00 euros
- 7E, place Godard des Vaux : 475.00 euros mensuels + dépôt de caution de 475.00 euros.

Ces baux à usage d'habitation pourront prendre effet dès que possible.

L'Office Notarial « Maîtres de GRIMAUDET de ROCHEBOUET, JARDIN, PHILIPPOTEAUX, AMICE, DUPIF, LUTUN - LE MAGNENT, DENOITS » est chargé de la gestion de ces biens et Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces afférentes à ces locations immobilières.

La question relative à AGYLIN est ajournée suite à un retour de la Préfecture et de la DDTM. Ce point sera délibéré lors d'un prochain Conseil Municipal.

Question n °8 : Fonds de Solidarité Logement (FSL)**Participation 2021**

Après discussion, le Conseil Municipal valide la participation de 0.76 € par habitant sollicitée par le Département et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de contribution financière avec le Département, convention pour 2021, renouvelable par tacite reconduction deux fois. Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2021 à l'article 6557.

Question n °9 : Création d'un emploi non permanent**Accroissement d'activités**

Dans le cadre de Petites Villes de Demain, Monsieur le Maire propose de recruter à compter du 12 juillet 2021, un emploi non permanent sur le grade de rédacteur principal, 1^{ère} classe, le temps que la convention relative au recrutement d'un « Chef de projets PVD » n'a pas été retournée signée par tous les Financeurs Publics.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes à cet accroissement d'activités et à ce recrutement. L'élu précise que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021 à l'article 64131.

Question n °10 : Demande de financement

Chef de projets « Petites Villes de Demain »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le formulaire de demande de financement des postes de Chef de projet « Petites Villes de Demain » par l'intermédiaire de l'application « Démarches simplifiées » a été mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans le Département de la Seine-Maritime. Afin que la demande de financement soit acceptée, il convient de joindre la fiche de poste du Chef de projet, la copie du CV et du contrat de travail une fois signé, ainsi que la délibération sollicitant la demande de financement. Après discussion, le Conseil Municipal sollicite la demande de financement et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes à ce recrutement et à sa demande de financement.

Question n °11 : Modification du tableau des effectifs

Modification d'un emploi permanent (filière technique) au 1^{er} septembre 2021.

Emplois permanents à temps complet :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
Filière administrative		
Attaché	Attaché	1
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur territorial	Rédacteur	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1
Filière technique		
Technicien territorial	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	3
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3
	Adjoint technique	5

Filière sanitaire et sociale Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé Principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	2
Filière sportive Educateur des Activités Physiques Sportives	Educateur des activités physiques sportives principal 1 ^{ère} classe	1

Emplois permanents à temps non complet :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service à compter du 01/12/2020
Filière administrative Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 à raison de 28 h hebdomadaires

Après discussion, le Conseil Municipal adopte la proposition de Monsieur le Maire et accepte de modifier le tableau des emplois à compter de la période évoquée ci-dessus.

Question n°12 : Décision Modificative n°02/2021

Ville de Goderville – opérations réelles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains comptes du budget de l'exercice 2021 étant insuffisants, il propose les modifications de crédits comme suit :

Dépenses SI			Recettes SI		
Article	Chapitre	Montant	Article	Chapitre	Montant
21534	041	13 929,81 €	13258	041	13 929,81 €
21534	041	12 787,30 €	13258	041	12 787,30 €

Après discussion, le Conseil Municipal vote cette décision modificative.

Divers :

*Monsieur le Maire félicite les élus ayant participé à l'organisation de la projection du film en plein air le 02 juillet dernier. De nombreux retours positifs de la part des administrés.
Madame VANIER sollicite la présence de d'avantage membres du Conseil Municipal lors de ce genre d'événement et sollicite leur aide pour la tenue des marchés nocturnes de cet été.*

Séance levée à 20 heures 15.

Extraits de délibérations adressés à la SOUS -PREFECTURE

QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 120 à 121
✓ Déclaration d'Intention d'Aliéner – rue du Bel Air	
QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 122
✓ Catastrophe naturelle – demande de subvention – parcelle A 1599	
QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 123
✓ Terre de Jeux 2024 – Fan zone – demande de subvention	
QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 124
✓ Terre de Jeux 2024 – fresques « Street Art » - accord de principe	
QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 125
✓ Pôle social et culturel – bâtiment mutualisé avec la Communauté de communes	
QUESTION N° 6 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 126
✓ Acquisition et location – salle Sainte Marie et salle du Vivier	
QUESTION N° 7 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 127
✓ Location des logements – 7A et 7E place Godard des Vaux	
QUESTION N° 8 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 128
✓ Fonds de Solidarité Logement (FSL) – participation 2021	
QUESTION N° 9 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 129
✓ Création d'un emploi non permanent – accroissement d'activités	
QUESTION N° 10 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 130
✓ Demande de financement – chef de projets « Petites Villes de Demain »	
QUESTION N° 11 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 131 à 132
✓ Modification du tableau des effectifs	
QUESTION N° 12 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 133
✓ Décision Modificative n°02/2021 – ville de Goderville – opérations réelles	